

DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE D'ÉCUILLE

DÉLIBÉRATION N° 2024-17

Séance du 13 février 2024

DATE DE LA CONVOCATION

06/02/2024

Membres élus : 15 en fonction : 14 présents : 09

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DEMOIS, Maire

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 09

Votants 13

Membres présents :

Monsieur David BARAIZE, Monsieur Mickaël BRETON, Madame Ophélie COSTA, Madame Sylvie DOUBLÉ, Madame Cécile HUET, Madame Victoire JONCHERAY, Monsieur Julien MALARDENTI, Monsieur Léo PINETON DE CHAMBRUN, Conseillers municipaux.

Membres absents excusés et/ou ayant donné pouvoir:

Madame Florence DEVAUX absente

Madame Cécile GUILBERT donne pouvoir à Madame Sylvie DOUBLÉ

Madame Virginie MARZIN donne pouvoir à Madame Ophélie COSTA

Monsieur Eric SINTES donne pouvoir à Monsieur David BARAIZE

Madame Marie-Claire SACHET donne pouvoir à Monsieur Mickaël BRETON

Secrétaire de séance : Madame Ophélie COSTA

Objet : Finances – Budget Centre Bourg – Affectation du résultat 2023

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU le Compte administratif 2023 ;

VU les restes à réaliser, ainsi que les rattachements de charges et produits 2023 ;

VU le tableau récapitulatif présenté ci-dessous du budget centre bourg :

DELIBERATION N°2024-17

FINANCES

**BUDGETCENTRE
BOURG**

**AFFECTATION DU
RESULTAT 2023**

	Recettes	Dépenses	Différence	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat à la clôture de l'exercice 2023
Section d'investissement	7 732.02 €	8 051.30 €	-319.28€	1 267.98 €	948.70 €
Section de fonctionnement	8 051.44 €	8 051.30 €	0.14 €	-0.09 €	0.05 €
Total					948.75 €

DATE DE LA CONVOCATION

06/02/2024

NOMBRES DE CONSEILLERS

En exercice 14

Présents 09

Votants 13

DELIBERATION N°2024-17

FINANCES

BUDGET CENTRE
BOURG

AFFECTATION DU
RESULTAT 2023

Le Conseil municipal :

- ✓ **AFFECTE** au compte **1068** (excédents de fonctionnement capitalisés) :

0.00 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **002** (Résultat de fonctionnement positif reporté) :

0.05 €

- ✓ **AFFECTE** au compte **001** (Solde d'exécution positif à la section d'investissement reporté) :

948.70 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré approuve la délibération à l'unanimité.

Fait à Écuillé, le 13 février 2024,
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
J-L. DEMOIS

